

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
30 janvier 2025
n° 4 / 8069^e
pages 145 à 184

Autorité
de contrôle ?

CHRONIQUE / Union européenne

Réflexions sur la future autorité de contrôle
en matière de devoir de vigilance

Une occasion de repenser l'enforcement à la française ?

> Thomas Perroud

155

ÉDITORIAL

145 Foi de cumulard, *Maxime Barba*

ACTUALITÉS

- 148 Virement frauduleux (responsabilité) : négligence grave du client
- 148 Virement frauduleux (responsabilité) : identifiant bancaire erroné
- 148 Fournisseur d'hébergement (contrat) : obligation de surveillance
- 149 Divorce pour faute (devoir conjugal) : condamnation de la France
- 150 Testament (international) : validité du recours à un interprète
- 151 Harcèlement moral (notion) : consécration du harcèlement institutionnel
- 152 Cycle de conférences (Cour de cassation) : penser les pratiques juridictionnelles

POINT DE VUE

153 La sanction disciplinaire de l'obligation de formation continue du magistrat, *Loïc Pelissier*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 163 **Panorama** : Droit du numérique, *Nicolas Binctin, Amélie Favreau, Alexandra Mendoza-Caminade et Christian Le Stanc*
- 172 **Notes** : Réduction de prix, force majeure, exécution forcée et réparation en nature : de quelques leçons jurisprudentielles notables en droit des contrats, *note sous Civ. 1^{re}, 18 déc. 2024 [6 arrêts], Thomas Genicon*
- 180 Précisions sur les préjudices extrapatrimoniaux exceptionnels de la victime indirecte, *note sous Civ. 2^e, 10 oct. 2024, Guillemette Wester*

ENTRETIEN

184 Mélanie Clément-Fontaine – L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)
par le tribunal de commerce de Paris

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Version numérique incluse*



322504



9 782993 225042

Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (01 40 64 54 03)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVAL (01 40 64 53 79)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (01 40 64 52 84)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (01 40 64 54 81)

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU (07 86 62 03 57)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1 132,29 € TTC

Étranger : 1 1175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPOINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



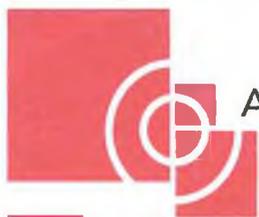
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Maxime Barba

145

Foi de cumular



ACTUALITÉS

148

DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie

Virement frauduleux (responsabilité) :

négligence grave du client, *Com. 15 janv. 2025*

Virement frauduleux (responsabilité) :

identifiant bancaire erroné, *Com. 15 janv. 2025*

Commerce électronique

Fournisseur d'hébergement (contrat) :

obligation de surveillance, *Com. 15 janv. 2025*

Consommation

Crédit aux consommateurs (clause) :

durée du contrat et TAEG, *CJUE 23 janv. 2025*

Fonds de commerce et commerçants

Bail commercial (clauses) : portée d'une stipulation

réputée non écrite, *Civ. 3^e, 23 janv. 2025*

149

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (passage) : action en référé

du locataire, *Civ. 3^e, 23 janv. 2025*

Famille-Personne-Succession

Divorce pour faute (devoir conjugal) :

condamnation de la France, *CEDH 23 janv. 2025*

Testament (international) : validité du recours

à un interprète, *Ass. plén., 17 janv. 2025*

151

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (désordres) :

mode de réparation des dommages,

Civ. 3^e, 16 janv. 2025

151

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Mesure d'interception et de géolocalisation :

renouvellement de la prescription, *Crim. 21 janv. 2025*

151

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Harcèlement moral (notion) : consécration

du harcèlement institutionnel, *Crim. 21 janv. 2025*

152

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

penser les pratiques juridictionnelles



POINT DE VUE

153

La sanction disciplinaire de l'obligation de formation continue du magistrat par Loïc Pelissier



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

155

Réflexions sur la future autorité de contrôle en matière de devoir de vigilance. Une occasion de repenser l'enforcement à la française ? par Thomas Perroud

PANORAMA

163

Droit du numérique octobre 2023 – octobre 2024 par Nicolas Binctin, Amélie Favreau, Alexandra Mendoza-Caminade et Christian Le Stanc

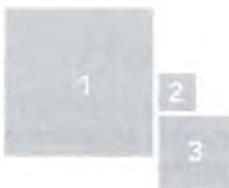
NOTES

172

Réduction de prix, force majeure, exécution forcée et réparation en nature : de quelques leçons jurisprudentielles notables en droit des contrats, note sous *Civ. 1^{re}*, 18 déc. 2024 [6 arrêts] par Thomas Genicon

180

Précisions sur les préjudices extrapatrimoniaux exceptionnels de la victime indirecte, note sous *Civ. 2^e*, 10 oct. 2024 par Guillemette Wester



ENTRETIEN

184

Mélanie Clément-Fontaine – L'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par le tribunal de commerce de Paris

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr